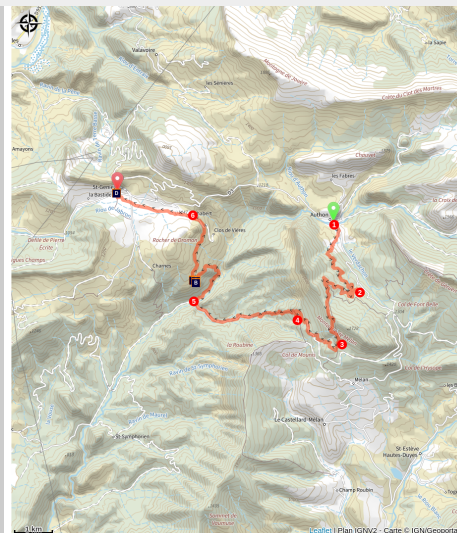


GR® 6 - Etape 3 : Authon - Saint-Geniez

Authon



Vue sur le sommet des Monges depuis Authon (Catherine Coq)

Encore une très belle randonnée en moyenne montagne, un peu plus forestière que les précédentes, mais tout aussi belle avec ses splendides paysages sur la crête de Gérüen et les vallées de Thoard et du Vançon.

Depuis Authon, l'itinéraire gravit la montagne de Mélan en passant devant la grotte de Saint Vincent. Il descend ensuite jusqu'au fond de la vallée du Vançon pour remonter à Saint-Geniez et la chapelle de Dromon.

Informations pratiques

Pratique : Randonnée itinérante

Durée : 7 h 15

Longueur : 20.4 km

Dénivelé positif : 999 m

Difficulté : Difficile








Type : Itinérance

Itinéraire

Départ : Authon

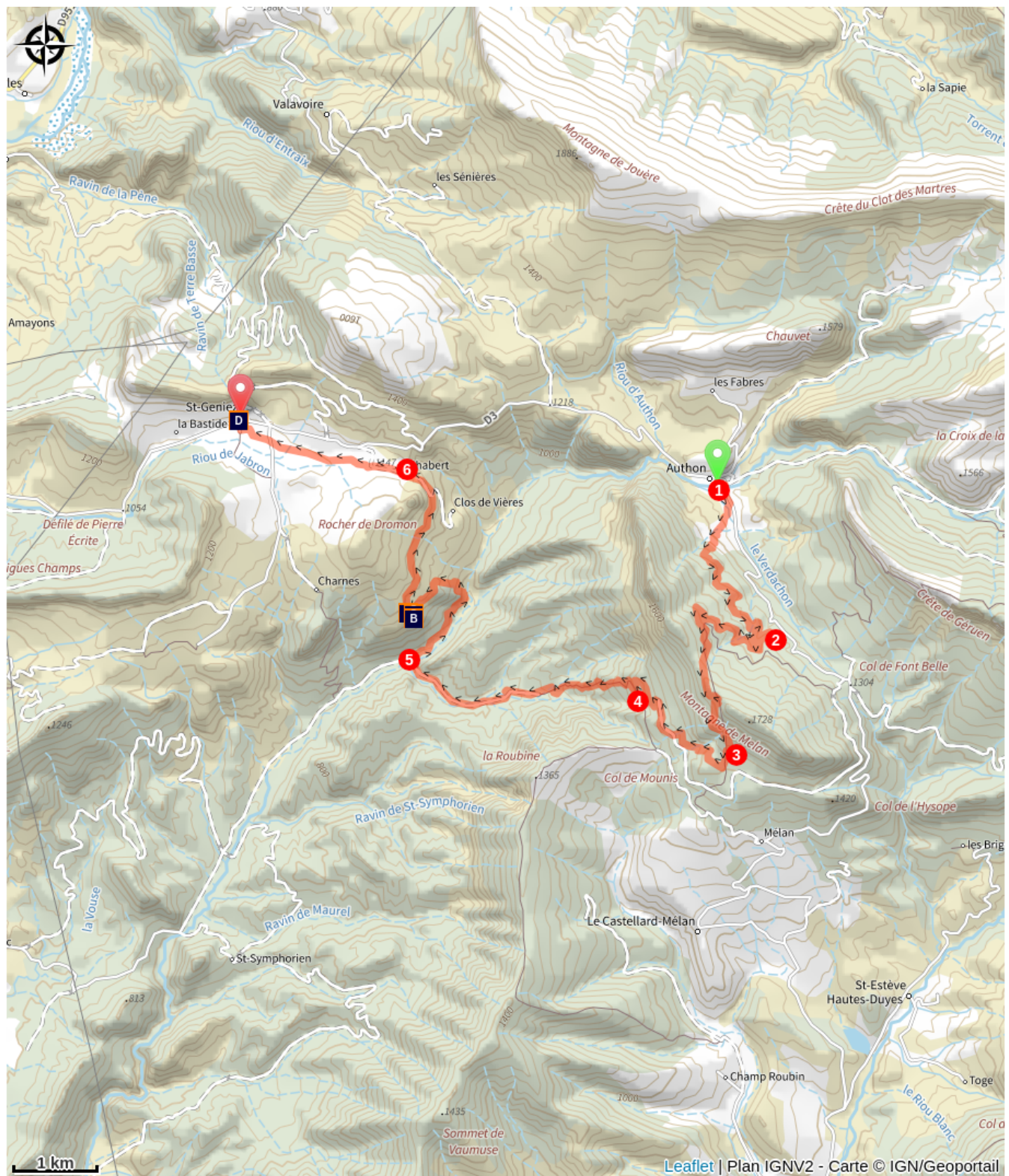
Arrivée : Saint-Geniez



Balisage :  GR®



1.  **Authon** (1 132 m) - Depuis le gîte des Monges, se diriger vers la D3 (). La suivre sur la droite sur 260 m puis prendre un sentier peu marqué à droite. S'élever à flanc dans les robines puis dans un pâturage avant de monter en courts lacets dans la forêt. Le sentier vire ensuite à gauche et reste à niveau en franchissant plusieurs vallons. Atteindre un carrefour.
2.  **Carrefour de Font Benette** (1 330) - Prendre le sentier en épingle à droite qui s'élève en forêt. Après un lacet, couper la piste et poursuivre l'ascension. Passer devant la grotte Saint Vincent (*⚠ ne pas pénétrer au-delà du belvédère aménagé, risque de chute mortelle*). Continuer à monter et atteindre la crête et un collet (1 695 m). Le sentier descend ensuite à droite dans une pente assez raide. Après la traversée d'un ravin, atteindre une intersection.
3.  **Les Arnauds** (1 455 m) - Continuer la descente en face et prendre à droite au croisement suivant. Franchir à nouveau le ravin et rejoindre une bifurcation. Poursuivre en face, emprunter le large chemin à droite sur 500 m puis descendre par le sentier à gauche. Il décrit 2 virages puis atteint une intersection.
4.  **Le Cognet** (1 190 m) - Descendre par le sentier à droite en lacets serrés. Franchir le ravin puis poursuivre par le chemin puis la piste forestière. Au Vançon, traverser la rivière (*⚠ ouvrage dégradé par les crues*).
5.  **Le Vançon** (705 m) - Prendre la piste à droite sur 300 m puis bifurquer sur le sentier à gauche. Il s'élève à flanc dans la forêt et gravit vers la gauche une forte pente. Il s'élargit puis longe le rebord d'un plateau. Puis il tourne à droite et entame une longue traversée ascendante en terrain rocailleux. Poursuivre par la piste à gauche sur 500 m et parvenir à Chabert (*accès à la chapelle de Dromon*).
6.  **Chabert** (1 150 m) - Poursuivre tout droit par la route empierrée, traverser la plaine cultivée et atteindre Saint-Geniez.

Itinéraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.

Sur votre chemin...



-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (A)
-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (C)

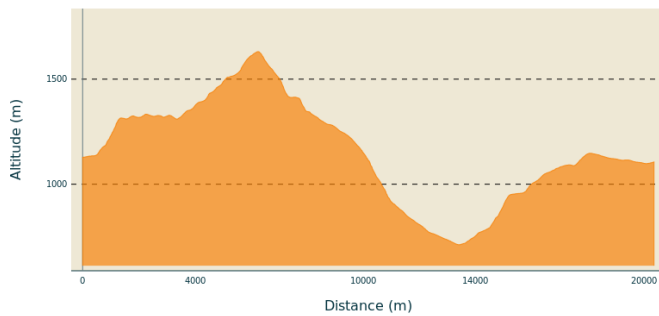
-  Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (B)
-  Gîte le Dromon (D)

Toutes les informations pratiques

⚠️ Recommandations

⚠️ Le radier qui permet de traverser le Vançon est très dégradé par les crues. Le passage à gué est parfois compliqué selon le niveau d'eau de la rivière.

Profil altimétrique



Altitude min 712 m
Altitude max 1631 m

i Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes
de Haute-Provence
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-
les-Bains Cedex
<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>



Office de tourisme Sisteron Buëch
1 Place de la République, 04200
Sisteron

sisteron@sisteron-buech.fr
Tel : +33 (0)4 92 61 36 50
<http://www.sisteron-buech.fr/>

Sur votre chemin...



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (A)

Lors de la séance du 3 juillet 1938, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre une délibération pour la vente des parcelles où sont situés les cimetières à l'administration des eaux et forêts. Une autre délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 1937, relative à la désaffectation des deux chapelles et des deux cimetières, est approuvée le 30 juin 1938 dans les conditions suivantes : "Vu et approuvé seulement en ce qui concerne la fermeture des deux cimetières, la désaffectation des deux chapelles ayant fait l'objet du décret en date du 15 juin 1938".

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (B)

Lors de la séance du 21 mai 1936, le conseil municipal de Saint-Geniez délibère la désaffectation de ces lieux : "considérant que les dites chapelles étant complètement détruites et que n'étant plus habilitées les cimetières ne sont plus d'aucune utilité aucune cérémonie de culte n'y étant plus célébrée depuis l'année mil neuf cent vingt quatre par ces raisons le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de faire le nécessaire pour que la désaffectation des dites chapelles et cimetières soit effectuée".

Le 13 juin 1938 est promulgué un décret par lequel le Président de la République prononce officiellement la désaffectation des chapelles de la Forest et de la Robine.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (C)

Au cours de la randonnée, vous traverserez des terrains achetés par l'Etat dans les années 30, dans le but de les reboiser afin de limiter les catastrophes naturelles liées à l'érosion. Les hameaux de La Forest et de la Robine, dans la vallée du Vançon, sont concernés.

C'est en 1936 qu'est engagé un projet pour la vente de plusieurs terrains appartenant à la commune de Saint-Geniez à l'État, pour le service de reboisement. Pour procéder à cette vente, la commune engage une procédure pour l'aliénation de ces terrains situés dans les hameaux de la Forest et de la Robine et doit justifier que les deux églises situées sur ces parcelles ont été désaffectées et que les cimetières attenants n'ont reçu aucune inhumation depuis au moins 10 ans.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Gîte le Dromon (D)

Offrant une ambiance authentique, le gîte de Dromon est un hébergement confortable dans un cadre pittoresque. Il est destiné aux sportifs (randonneurs pédestres, cyclistes, équestres, parapentistes, pèlerins) et peut accueillir jusqu'à 11 personnes. Evidemment, les familles sont également les bienvenues. Il est à noter toutefois que le gîte n'est malheureusement pas équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

+33 (0)6 62 68 56 94

+33 (0)6 59 82 89 09

le.dromon04@gmail.com

www.ledromon04.fr

Crédit photo : Gîte le Dromon